



Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola

**PROTOCOLE
de réouverture du
Lycée Français Alioune BLONDIN BEYE
(5 octobre 2020)**

Le Lycée Français Alioune Blondin Beye de Luanda a établi un protocole dans l'objectif d'une réouverture de l'Établissement en présence des élèves le **lundi 5 octobre 2020**. Ce protocole, rédigé dans le respect des dispositions du décret présidentiel du 8 septembre 2020 est le résultat d'un travail conjoint du Lycée Français, de l'Ambassade de France et de l'AEFE.

Ce protocole prend en compte les opinions exprimées par les parents d'élèves lors des réunions de rentrée organisées du 2 au 7 septembre pour tous les niveaux d'enseignement.

A noter que dans une première phase, la rentrée des classes du lycée français, fixée au 2 septembre 2020, a été effectuée par le biais d'un enseignement à distance dans le respect de son calendrier scolaire.

Dès l'adoption du protocole, l'ensemble de la communauté éducative (familles, élèves et personnels) a été informé de cette décision pour application.

Ce protocole est rédigé dans le respect premier de la sécurité des élèves et du personnel. Il prend en compte les recommandations des autorités sanitaires angolaises et s'appuie sur le protocole mis en place en France.

Il est entendu que ce protocole évoluera au regard des conditions réglementaires et légales angolaises.

Pour rappel, ce texte reprend les principaux éléments du protocole présenté dans les différentes instances du Lycée et validé au Conseil d'Établissement du 25 juin 2020.

Il prend également en compte le dernier protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale français en date du 27 août.

1) Calendrier de réouverture

L'organisation prévoit, à partir du 5 octobre, une réouverture pour tous les niveaux et toutes les classes de la petite section de la maternelle à la Terminale, alternant enseignement présentiel (élèves accueillis en classe) et enseignement à distance (un principe réduit d'enseignement à distance sera proposé).



**Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola**

L'accueil des élèves se fera en demi-classes selon le calendrier et les modalités suivants. La répartition précise des élèves par groupe qui est indiquée dans les tableaux ci-dessous est communiquée aux familles au plus tard le vendredi 2 octobre.

Les parents jouent un rôle essentiel en s'engageant à :

- Envoyer leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée uniquement les jours prévus pour eux ;
- Assister au mieux leurs enfants lors des phases d'apprentissage à domicile et aider au contrôle de leur assiduité ;
- Ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au lycée. Ils en informent les services du lycée

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles

A titre indicatif, pour les deux premières semaines, les élèves seront accueillis comme suit :

Au primaire (école maternelle et élémentaire) : les cours s'organiseront en demi-classe et les élèves seront accueillis en classe un jour sur deux de 7h30 à 12h40.

Dates	Horaires	Présence au lycée	Enseignement à distance
Lundi 5/10	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 1)	1/2 classe (groupe 2)
Mardi 6/10	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 2)	1/2 classe (groupe 1)
Mercredi 7/10	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 1)	1/2 classe (groupe 2)
Jeudi 8/10	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 2)	1/2 classe (groupe 1)
Vendredi 9/10	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 1)	1/2 classe (groupe 2)
Lundi 12/10	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 2)	1/2 classe (groupe 1)
Mardi 13/10	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 1)	1/2 classe (groupe 2)
Mercredi 14/09	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 2)	1/2 classe (groupe 1)
Jeudi 15/10	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 1)	1/2 classe (groupe 2)
Vendredi 16/10	7h30 - 12h40	1/2 classe (groupe 2)	1/2 classe (groupe 1)

**Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola**

Au secondaire (collège et lycée) : les élèves seront accueillis en 2 demi-groupes chaque jour, par demi-journée, en alternance le matin de 7h30 à 12h ou l'après-midi de 12h30 à 17h.

Dates	Horaire inscrit à l'emploi du temps	Présence au Lycée	Enseignement à distance
Lundi 5/10	7h30 - 12h	groupe 1	groupe 2
	12h30 - 17h	groupe 2	groupe 1
Mardi 6/10	7h30 - 12h	groupe 1	groupe 2
	12h30 - 17h	groupe 2	groupe 1
Mercredi 7/10	7h30 - 12h	groupe 1	groupe 2
	12h30 - 17h	groupe 2	groupe 1
Jeudi 8/10	7h30 - 12h	groupe 1	groupe 2
	12h30 - 17h	groupe 2	groupe 1
Vendredi 9/10	7h30 - 12h	groupe 1	groupe 2
	12h30 - 17h	groupe 2	groupe 1
Lundi 12/10	7h30 - 12h	groupe 2	groupe 1
	12h30 - 17h	groupe 1	groupe 2
Mardi 13/10	7h30 - 12h	groupe 2	groupe 1
	12h30 - 17h	groupe 1	groupe 2
Mercredi 14/10	7h30 - 12h	groupe 2	groupe 1
	12h30 - 17h	groupe 1	groupe 2
Jeudi 15/10	7h30 - 12h	groupe 2	groupe 1
	12h30 - 17h	groupe 1	groupe 2
Vendredi 16/10	7h30 - 12h	groupe 2	groupe 1
	12h30 - 17h	groupe 1	groupe 2

2) Les conditions sanitaires

Elles ont été soumises au CHSCT et votées au Conseil d'Établissement qui s'est tenu le 25 juin. Elles ont été soumises à l'approbation du poste diplomatique et de l'AEFE et suivront les préconisations du Ministère de l'Éducation Angolais.



**Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola**

Toute évolution, allant vers un renforcement ou un allègement de ce protocole, fera l'objet d'une présentation préalable aux autorités sanitaires angolaises via l'Ambassade de France en Angola, tant qu'elles présenteront un caractère dérogatoire aux décrets en vigueur.

3) L'accès à l'établissement

L'accès à l'Établissement sera réglementé et contrôlé. Il ne sera possible qu'aux trois points d'entrée qui seront fléchés pour limiter un éventuel engorgement aux heures d'arrivée et de sortie.

- Le premier accès par le portail du parking sera utilisé par l'ensemble du personnel attendu.
- Le deuxième accès par le portail central sera réservé aux élèves de l'école primaire (élèves de la maternelle au CM2).
- Le troisième accès par le portail du collège sera réservé aux élèves du secondaire (élèves de la 6ème à la Terminale).

Outre les agents de sécurité, les entrées et les sorties des élèves se feront sous la vigilance des Auxiliaires Maternelle du primaire et des Assistants d'Education du secondaire.

Par ailleurs, l'accès sera réglementé pour les parents d'élèves pour les actes administratifs, le paiement des écolages, la récupération d'un enfant malade ou à la sortie des classes à 12h40 pour le primaire.

Ils auront accès aux différents secrétariats mais une seule personne pourra être accueillie dans le même bureau et les personnes en attente devront rester à l'extérieur en respectant les mesures de distanciation physique.

Le port du badge de l'Établissement pour les parents et les personnels sera requis pour entrer dans l'enceinte du lycée.

Le port du masque

Toute personne entrant dans l'établissement devra porter un masque et le conserver durant toute la durée de sa présence au lycée.

Les élèves devront venir avec leur propre masque. Les visières ne sont pas autorisées. L'Établissement pourra fournir des masques au personnel.

Pour les personnels, le port d'un masque :

- est obligatoire pour tous dans tous les espaces extérieurs ;
- **est obligatoire** pour tous les enseignants **à la maternelle, à l'élémentaire, au collège et au lycée pendant le temps de classe ;**



**Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola**

- **est obligatoire** dans tous les espaces communs de l'établissement, **notamment la salle des professeurs.**

Pour les élèves, le port du masque :

- **n'est pas obligatoire** à l'école maternelle ;
- **est fortement recommandé** à l'école élémentaire ;
- **est obligatoire** au collège et au lycée.

Toute personne entrant dans l'école aura l'obligation de se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique et devra se soumettre à un contrôle de température.

3 postes de désinfection seront installés aux trois entrées du lycée : parking, entrée principale et entrée secondaire.

- La distribution du gel sera assurée par un personnel de service au parking, trois AED pour l'entrée du secondaire, trois ASE pour l'entrée des classes maternelles et trois ASE pour l'entrée des classes élémentaires.
- La prise de température avec un thermomètre à infra-rouge sera également effectuée à ce moment-là. Toute personne présentant une température égale ou supérieure à 38°C ne pourra pas accéder au lycée.

La désinfection des mains devra être systématique à l'entrée d'une salle, d'un bureau ou d'un secrétariat. Un flacon de gel sera accessible dans chaque lieu pouvant accueillir des personnes.

Un flacon de gel sera également disponible aux entrées de **la salle des professeurs et un autre près des équipements collectifs.**

4) Les conditions sanitaires dans l'établissement

Hors de la classe, l'ensemble des sanitaires de l'Établissement sera régulièrement nettoyé et désinfecté par le personnel de la société prestataire présent toute la journée au lycée du lundi au vendredi. Le protocole établi avec la société prévoit un contrôle quotidien et rigoureux du travail effectué par ses salariés.

À la maternelle, l'utilisation des vélos et draisennes, du toboggan ne sera pas possible.

À l'école, pour respecter la distanciation physique dans les toilettes et s'assurer du lavage des mains, le passage aux toilettes accompagné par les enseignants sera systématique.

L'horaire des récréations à l'élémentaire sera adapté pour limiter les interactions physiques :



**Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola**

Première récréation :

- de 8h45 à 9h05 pour les CP et CE1
- de 9h05 à 9h25 pour les CE2, CM1 et CM2

Deuxième récréation :

- de 11h15 à 11h35 pour les CP et CE1
- de 11h40 à 12h pour les CE2, CM1 et CM2

L'utilisation des sanitaires sera fléchée comme suit :

- Sanitaires du secrétariat réservés aux classes de CPA, CPB et CPC (1ère récréation) puis CE2A, CE2B et CE2C (2ème récréation)
- sanitaires de la BCD réservés aux classes de CPD, CPCE1 et CE1A (1ère récréation) puis CM1A, CM1B et CM1C (2ème récréation)
- Sanitaires de la salle d'arts plastiques réservés aux classes de CE1B, CE1C et CE1D (1ère récréation) puis CM1CM2, CM2A et CM2B (2ème récréation).

À la maternelle, le passage aux toilettes demi-classe après demi-classe sera organisé de telle sorte qu'il n'y ait jamais deux groupes aux toilettes en même temps avec une fluidification par l'enseignante et l'Auxiliaire Maternelle à l'entrée et à la sortie.

Cette organisation nécessitera la mise en place d'un ordre de passage des classes ainsi qu'un temps de récréation plus long.

À la maternelle, durant les récréations, les Auxiliaires Maternelles qui ne seront pas de service laveront les tables, chaises et objets utilisés durant les différents ateliers. L'organisation prévoira une Auxiliaire Maternelle par classe.

Dans chaque salle de classe, un flacon de gel sera disponible et un lavage des mains avec du savon sera demandé à chaque entrée dans la salle.

Dans leur salle, les élèves garderont toujours la même place.

Les salles de classes seront aménagées pour garder une distance réglementaire de sorte d'augmenter significativement l'espace entre les tables des élèves dans chaque salle de classe. L'organisation prévoira une place sur deux. Les déplacements des élèves en salle de classe seront limités et s'effectueront dans le respect des gestes barrières.

A la maternelle, le nombre d'élèves par groupe sera réduit de 50%. Les places utilisées et la composition des groupes seront toujours identiques.

Les gestes barrières seront rappelés systématiquement chaque jour aux élèves à l'entrée en classe mais également avant toute sortie en récréation. Les élèves suivront des formations à la fois technique et citoyenne afin de nous assurer de la nécessité, de la bonne maîtrise et du respect des gestes



Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola

barrières. Le non-respect répété des gestes barrières pourra amener l'Établissement à prendre des sanctions selon le règlement intérieur en vigueur.

Le Centre de documentation et la Bibliothèque n'accueilleront pas plus d'une demi-classe à la fois.

5) L'organisation des enseignements

Afin de limiter les possibilités de contacts entre les élèves, la reprise s'effectuera en demi-classes, en alternance selon le tableau présenté précédemment. Il y a aura donc au maximum 15 élèves dans chaque demi-classe.

Les enseignants utiliseront un Padlet (cycle élémentaire) et l'espace numérique de travail Pronote (cycle secondaire) pour transmettre aux élèves le travail à effectuer en présentiel.

Une adaptation du programme d'Éducation Physique et Sportive prévoira, dans le plus strict respect des distanciations physiques et sous la responsabilité de l'enseignant de la discipline, des activités sportives uniquement non collectives.

Aucune sortie à la piscine ou au tennis ne sera programmée durant cette période.

Les horaires d'accueil des élèves seront modifiés. Les portails seront ouverts à partir de 7h15 pour les élèves.

Au primaire, la sortie se fera à l'horaire habituel à 12h40.

Seuls les parents des classes de maternelle seront autorisés à venir récupérer leur enfant.

Les informations relatives à la sortie des élèves seront spécifiées par la Conseillère Principale d'Education pour le secondaire et par le directeur de l'école pour le primaire.

Les horaires des récréations seront maintenus avec une surveillance accrue. Tous les Assistants d'Éducation du collège/lycée seront mobilisés pour un effectif réduit d'élèves au secondaire et les enseignants de service assureront la surveillance au primaire.

6) Consignes au personnel d'entretien

Une fiche de poste renforcée sera mise en place pour le personnel d'entretien du prestataire comprenant la désinfection plusieurs fois par jour avec la tenue d'une fiche de passage : des poignées de porte, désinfection des tables d'élève chaque jour, des sols, tables de cantine, de la robinetterie des WC, des lavabos, des fontaines à eau, des toilettes, des rampes d'escalier, des interrupteurs, des télécommandes, des claviers et souris d'ordinateur.

7) Les cas de suspicions



**Lycée Alioune Blondin Beye
Luanda - Angola**

Tout élève malade, fiévreux ou présentant les symptômes de la COVID-19 ne pourra pas pénétrer dans l'établissement.

Tout personnel, dans les mêmes conditions, ne pourra pénétrer dans l'établissement et justifiera cette absence administrative par un certificat médical.

Tout élève ou personnel présent dans l'établissement et présentant subitement les symptômes de la COVID-19 sera mis à l'isolement à l'infirmerie en attendant son signalement à ses parents et aux services de secours. Il sera placé sous la surveillance d'un personnel de l'école (Conseillère Principale d'Éducation, Assistant d'Éducation, Directeur, Secrétaire, Professeur ou Auxiliaire Maternelle). Ces personnes devront porter un masque disponible au secrétariat et les contacts seront proscrits.

Les Autorités sanitaires angolaises seront systématiquement informées de ces cas de suspicion.

8) Lieu de restauration

Pour le secondaire, la vente se faisant dans un espace ouvert, il sera demandé au prestataire de mettre en place une organisation de distanciation physique lors de la vente de boissons ou de repas. Les Assistants d'Éducation veilleront au respect des règles de distanciation physique lors des repas.

Pour l'élémentaire, la vente dans un lieu clos engendrant un flux important d'élèves, ne pourra se faire. Le service de restauration sera donc fermé à l'école.

9) Le foyer des lycéens sera fermé

10) Le suivi de l'organisation

Les trois personnes référentes ci-dessous sont responsable pour superviser et vérifier quotidiennement que le dispositif sanitaire est respecté :

- Mme JUPITER VIEIRA – CPE/Adjointe du Proviseur (Secondaire) :
efl.cpe@gmail.com 934 409 192

- M GERMANO CARREIRA - Directeur de l'école (Primaire) :
dir.primaire@lfluanda.net 929 546 721

- M PEUCHET Nicolas – Responsable technique :
travaux@lfluanda.net 927 836 935

Un rapport de suivi du respect des instructions et des dispositions sanitaires sera rédigé régulièrement par le Chef de d'Établissement et porté à la connaissance des instances du Lycée Français, de l'Ambassade de France et des Autorités Angolaises.